



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 15 Novembre 2010

Date de la convocation 03 Novembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, M.GOUTTES Gérard, M.Ahmed SERRADJ, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, Mme DJUROVIC Aleksandra, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain M.MARTINEZ Christian à M.COSTE Bernard, M.VEDEL Jean-Louis à M.GAIRAUD Francis, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.		

Objet : ZAC de la Salamane – Acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur Régis PERETTE.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Salamane située sur la commune de Clermont l'Hérault, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n° 37 d'une surface totale de 15 429 m² appartenant à Monsieur Régis PERETTE.

Il précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 150 000 € comprenant une indemnité principale et une indemnité pour l'exploitant.

Il poursuit en indiquant que le montant de cette indemnité a été fixé par évaluation réalisée par M.TEMPLE, expert près la Cour d'Appel de MONTPELLIER.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n° 37, d'une surface totale de 15 429 m² appartenant à Monsieur Régis PERETTE moyennant le prix de 150 000 € comprenant une indemnité principale et une indemnité pour l'exploitant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.